

*Remarques d'ouverture lors d'une conférence de presse à Goma, en RDC, par la Directrice de la Division de la coopération technique et des opérations de terrain du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme,
Georgette Gagnon
25 août 2017*

Bonjour et merci de vous joindre à nous aujourd'hui.

Au cours de la semaine, je me suis rendue à Kinshasa et Kananga avant d'arriver hier matin à Goma. Je suis en RDC en tant que directrice des 60 présences sur terrain du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, dans le but de renforcer notre engagement auprès des autorités et d'évaluer la situation des droits de l'homme alors que le pays traverse une période particulièrement délicate. J'ai rencontré les autorités nationales et locales, des représentants de la justice militaire et civile, des représentants de la société civile, des membres de la Commission nationale des droits de l'homme, ainsi que des victimes et des témoins de violations des droits de l'homme. J'ai également visité la prison de Kananga, où j'ai échangé avec les détenus.

La République démocratique du Congo traverse aujourd'hui un certain nombre de crises - politique, économique, humanitaire et des droits de l'homme. Le Haut-Commissariat de Nations aux droits de l'homme est profondément préoccupé par le fait que l'incertitude croissante autour du calendrier électoral, les difficultés économiques et les tentatives des autorités de faire taire les voix dissidentes amèneront à détériorer davantage la situation des droits de l'homme.

Au cours de ma visite à Kananga, au Kasai Central, j'ai entendu des témoignages directs des victimes, décrivant le meurtre de membres de leur famille ou de leurs voisins, le pillage de leurs biens, leurs déplacements forcés ainsi que les extorsions dont elles sont régulièrement l'objet par les forces de défense et de sécurité. Ces femmes, hommes et enfants n'ont toujours pas reçu de réparation, et la justice tant civile que militaire n'a pas été rendue. Les autorités ont l'obligation de servir et de protéger les populations. La reconnaissance des violations et abus des droits de l'homme dont elles ont été les victimes, tant par les combattants de groupes armés que les membres des forces de sécurité, constitue une première étape importante.

Nous demandons aux autorités nationales de prendre des mesures pour mettre un terme à l'usage excessif et disproportionné de la force par la police et l'armée, et de veiller à ce que les auteurs de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire soient tenus responsables, indépendamment de leur grade ou affiliation.

Comme vous le savez, en juin 2017, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a mandaté une équipe d'experts internationaux pour déterminer les faits et les

circonstances concernant les violations récentes des droits de l'homme dans les Kasais. L'équipe devrait arriver en RDC dans les prochaines semaines, et son secrétariat sera basé à Kananga. L'équipe travaillera de manière indépendante, conformément aux normes et aux pratiques internationales, pour enquêter sur les allégations de graves violations et abus par les milices et les forces de sécurité de l'État.

L'espace nécessaire pour que le processus électoral soit crédible se réduit rapidement. Cette année, le Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme a déjà documenté des violations des droits de l'homme commises à l'encontre de 225 membres d'organisations de la société civile et de 31 travailleurs des médias. Ici à Goma, 15 défenseurs des droits de l'homme ont été arrêtés cette année pour avoir participé à des manifestations pacifiques.

Les autorités - au niveau local, provincial et national - ont le devoir et la responsabilité d'assurer que les droits aux libertés d'expression, d'association et de réunion soient respectés et que l'exercice de ces droits soit facilité, conformément à la Constitution de la RDC. Les allégations d'attaques et de menaces à l'encontre de journalistes et de défenseurs des droits de l'homme doivent être prises très au sérieux et des mesures doivent être prises afin de leur permettre de faire leur travail sans crainte de représailles. Nous exhortons le Gouvernement à promulguer une loi forte qui protège les défenseurs des droits de l'homme, ainsi que leur travail important, conformément aux normes internationales. Je demande aussi au Gouvernement de promulguer la loi sur les manifestations publiques.

Au nom du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, je réitère notre soutien continu aux victimes de violations des droits de l'homme en RDC et réaffirme notre partenariat long de 21 ans avec le Gouvernement pour faire avancer la question des droits de l'homme. Nous appelons les autorités à s'assurer que des ressources adéquates soient allouées à la justice militaire et civile ainsi qu'aux institutions nationales des droits de l'homme. Nous appelons aussi la communauté internationale à rester engagée face à la situation des droits de l'homme.

Les nombreuses Congolaises et Congolais avec lesquelles nous avons échangé au cours de ma visite nous ont fait part de leurs incertitudes concernant le futur. Si les multiples crises ne sont pas résolues de bonne foi, de manière transparente et avec la participation active d'une grande variété d'acteurs, les conséquences seraient désastreuses. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme exhorte toutes les parties à travailler ensemble pour apaiser les tensions, et demande tout particulièrement aux responsables politiques de faire preuve de leadership et de donner la priorité aux intérêts du pays et aux droits des Congolais avant tout.